



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 3 JUIN 2014**

**PRESENTS :**

Ardon : Mme ElysaBETH CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

**ABSENT EXCUSE :** M. Michel TATIN

**Secrétaire de séance :** Mme Constance de PÉLICHY

Le Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Communautaire du 29 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

**1 – Finances**

**1.1 Adoption des tarifs du Complexe Aquatique du Cosson**

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'ADOPTER les tarifs du Complexe Aquatique du Cosson, à compter du 28 juin 2014, comme suit :**

ESPACE AQUATIQUE	Canton	Hors Canton	Contrôle d'accès
Adultes	3,30 €	5,30 €	Carte
Enfants - 3 ans	Gratuit	Gratuit	Carte
Tarif réduit : Jeunes (3 / 16 ans) Lycéens/étudiants Personnes Handicapées / RSA / demandeurs d'emplois/bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées	2,00 €	3,50 €	Carte
Carte 10 entrées adultes	30,00 €	45,00 €	Carte
Carte 10 entrées Jeunes (3/16 ans) /Lycéens/étudiants/ personnes handicapés/ RSA / demandeurs d'emplois/bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées	18,00 €	28,00 €	Carte
Carte 10 heures	25,00 €	40,00 €	Carte
Abonnement annuel (date à date)	160,00 €	240,00 €	Carte
Comité d'entreprise et campings du Canton (50 accès unitaires)	132,00 €	212,00 €	Carte
Abonnement annuel Jeunes (3 / 16 ans) Lycéens/étudiants/ Personnes handicapés/ RSA / demandeurs d'emplois / bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées	110,00 €	190,00 €	Carte

BALNEO - BIEN ETRE (à partir de 16 ans)	Canton	Hors Canton	Contrôle d'accès
Entrée	9,50 €	13,00 €	bracelet
Carte 10 entrées	85,00 €	120,00 €	bracelet
Accès à l'année ( <i>date à date</i> )	390,00 €	490,00 €	bracelet
Tarif réduit : Personnes handicapées/ RSA / demandeurs d'emplois/étudiants/ bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées	4,90 €	6,80 €	bracelet
Accès à l'année personnes handicapées/ RSA / demandeurs d'emplois/étudiants/bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées	200,00 €	260,00 €	Bracelet
Comité d'entreprise et campings du Canton (50 accès unitaires)	380,00 €	520,00 €	Bracelet

ACTIVITES AQUATIQUES (coût pour 1 activité) (à partir de 16 ans sauf bébés nageurs et jardins aquatiques)	Canton	Hors Canton	Contrôle d'accès
Séance	13,00 €	16,00 €	Bracelet
Accès par périodes*	120,00 €	150,00 €	Bracelet
Accès à l'année ( <i>année scolaire</i> )	300,00 €	400,00 €	Bracelet
Location aquabike (pratique libre 1/2h)	7,00 €	9,00 €	Bracelet
Accès à l'année ( <i>année scolaire</i> ) personnes handicapées/ RSA/ demandeurs d'emplois/ bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées	200,00 €	300,00 €	Bracelet
Cours collectif de natation (forfait 10 leçons)	130,00 €	150,00 €	Bracelet
Leçon supplémentaire cours de natation	10,00 €	13,00 €	Bracelet

LE PASS (accès bassins + espace Balnéo – Bien Etre à partir de 16 ans)	Canton	Hors Canton	Contrôle d'accès
Entrée	12,50 €	15,00 €	Bracelet
Personnes handicapées/ RSA / demandeurs d'emplois	6,50 €	7,80 €	Bracelet
Pass 10 entrées	100,00 €	140,00 €	Bracelet
Carte 10 entrées personnes handicapées/ RSA / demandeurs d'emplois / bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées	55,00 €	75,00 €	Bracelet
Pass annuel ( <i>date à date</i> )	450,00 €	580,00 €	Bracelet
Pass annuel ( <i>date à date</i> ) personnes handicapées/ RSA / demandeurs d'emplois/ bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées	240,00 €	300,00 €	Bracelet
Comité d'entreprise et campings du Canton (50 accès unitaires)	500,00 €	600,00 €	Bracelet

et D'OFFRIR 220 entrées gratuites enfants (tarif réduit) pour les kermesses des écoles et la Halte Garderie parentale Les Petits Loups.

## 1.2 Adoption du montant des indemnités des régisseurs principaux et de leur mandataire suppléant

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, D'ATTRIBUER une indemnité de responsabilité aux régisseurs de recettes et à leur mandataire suppléant au taux prévu par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001.

## 2 – Sport et loisirs

### 2.1 Règlement intérieur du Complexe aquatique du Cosson

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'APPROUVER le règlement intérieur du Complexe aquatique du Cosson et D'AUTORISER Monsieur le Président à le signer.

## 3 – Action économique

### 3.1. Convention de servitudes avec ERDF

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'AUTORISER ERDF à réaliser des travaux sur les parcelles AV 45, 46 et 47 afin d'augmenter la puissance électrique fournie à l'entreprise Agro Bio et d'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de servitudes.

**4.1.1 Régime indemnitaire pour la filière sportive**

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de CREER le régime indemnitaire pour le cadre d'emploi d'éducateurs des APS, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014.

**4.1.2 Régime indemnitaire pour la filière technique**

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de CREER le régime indemnitaire pour le cadre d'emploi d'agents de maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014.

**4.2 Emplois saisonniers - saison estivale 2014 – Office du tourisme de Ligny Le Ribault et Complexe aquatique**

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, DE RECRUTER deux agents en emplois saisonniers dans le cadre de la saison estivale 2014 et afin d'assurer l'ouverture au public de l'office de tourisme de Ligny le Ribault et un agent technique de 2<sup>ème</sup> classe pour le complexe aquatique.

**4.3 Délibération autorisant le recrutement d'agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité**

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, D'AUTORISER Monsieur le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée ne pouvant excéder 3 mois et uniquement pour des agents de catégorie B ou C.

**4.4 Prestations d'action sociale Taux au 1<sup>er</sup> janvier 2014**

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, D'AUTORISER le versement des prestations d'action sociale en faveur des agents territoriaux et de leurs familles.

La Ferté Saint-Aubin, 5 juin 2014

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

